



Transposition de la directive de l'UE sur la transparence salariale : allons-y !

Face à la persistance et à l'ampleur des inégalités salariales (et professionnelles) entre les femmes et les hommes en France, Force Ouvrière rappelle qu'il est essentiel de transposer rapidement la directive de l'Union Européenne sur la transparence salariale dans les plus brefs délais.

Alors que le délai de transposition de la directive prend fin le 7 juin prochain, le gouvernement français vient enfin de rendre sa copie aux interlocuteurs sociaux à l'issue d'un laborieux processus de concertation. C'est une première pour une directive de l'Union Européenne dans le champ social. Ce précédent doit faire office d'exemple pour les directives en cours de transposition notamment celle sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de plateforme !

FO exprimera sa position dans les instances dédiées. Mais, elle reconnaît d'ores et déjà la prise en compte de plusieurs de ses revendications, comme la valorisation de la négociation collective ou la création d'un nouveau droit à l'information et consultation pour remédier aux inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Ces améliorations s'ajoutent à l'avancée majeure que représentent les principales mesures de la directive que FO a obtenu aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats en 2023 !

Cependant, des incertitudes demeurent dans le texte notamment sur le niveau d'exigence pour la Fonction publique. FO exige une transposition rapide, fidèle et efficace. Le chantier est néanmoins loin d'être terminé et le dialogue

social doit se poursuivre sur la partie réglementaire et la mise en œuvre pratique de la directive !

© [Force Ouvrière](#) — 2026

